

Compte-rendu du CHSCD du mardi 8 novembre 2022

Ce CHSCTD s'est déroulé *en présence de* :

M. Teulier, Directeur Académique de l'Éducation Nationale,
Mme Beulze, Secrétaire Générale,
M. Bodin, IENA
M. Gaubert, référent et conseiller de prévention départemental,
Mme Savin, assistante sociale de l'Éducation Nationale,

Des représentant-es des personnels :

M. Paulhe (secrétaire départemental du CHSCT), Mme Damasse, Mme Duchemin,
Mme Domingos, Mme Maray, Mme Turbé, pour la FSU35,
Mme Carré et M. Lamoure pour l'UNSA Éducation,
Mme Depagne pour le SGEN-CFDT,
M. Joyaux pour la FNEC-FP-FO.

Ordre du jour :

- I) Validation du compte-rendu de la visite du Collège de Saint-Aubin d'Aubigné
- II) Approbation des PV des séances des 5 juillet 2022 et 17 octobre 2022
- III) Questionnaire « Quai Dujardin » : suite
- IV) Bilan fiches SST 2021-2022
- V) Réponses aux fiches SST étudiées au Groupe de Travail du 19/10/2022
- VI) Élaboration des PPMS par les collectivités territoriales et les services académiques : quels accompagnements des directrices et directeurs, des chef-fes d'établissement ?
- VII) Fonctionnement du Registre Grave et Imminent
- VIII) Programmation des visites pour l'année scolaire 2022-2023
- IX) DUER : mise en œuvre de l'outil « Céciriské » dans le 1^{er} degré
- X) Question diverse

Déclaration préalable de la FSU35 ci jointe.

M. Le DASEN répond sur les déclarations liminaires.

Il ne nie pas les difficultés liées aux AESH et à l'accompagnement. Chaque année dans le département, le nombre d'enfants suivis par la MDPH croît de 30 %, et en termes de recrutement d'AESH, c'est une augmentation de 17%. Il est difficile de suivre ce rythme d'augmentation des notifications, donc de couvrir les besoins.

Aujourd'hui, ce n'est pas tant le manque de moyens (le nombre de postes budgétisés) qui pose un problème mais les candidatures au recrutement. La difficulté est aussi de conserver les AESH déjà en poste, les démissions étant nombreuses.

Pour M. Le Dasen, l'épuisement des enseignants est multifactoriel :

- les 2-3 années écoulées ont été particulières dans un contexte sanitaire inédit,
- le comportement des élèves en classe est sans doute moins facile qu'à une certaine époque,
- et de même pour le comportement de certains parents.

M. Le Dasen constate avec étonnement le nombre d'incidents impliquant des élèves, des parents. Il y a une plus grande prise de conscience que ces incidents ne sont pas tolérables, donc cela augmente probablement le nombre de fiches. Mais il ne nie pas une croissance du nombre d'incidents.

Pour M. Le Dasen, les problématiques concernant un enfant en particulier ne sont plus portées par un seul enseignant. Il y a une prise de conscience que c'est une affaire d'école.

I) Validation du compte-rendu de la visite du Collège de Saint-Aubin d'Aubigné

M. Paulhe, secrétaire du CHSCT et membre de la FSU, fait un retour sur le compte-rendu : problématique des locaux excentrés, de l'outil Pronote mal paramétré pour la prise en compte des inclusions des SEGPA, manque de temps et de concertation entre collègues, manque de moyens pour la SEGPA, ces moyens étant disparates selon le lieu géographique sans harmonisation sur le territoire du département.

M. Le Dasen constate, dans plusieurs collèges, que beaucoup de SEGPA sont isolées géographiquement ou architecturalement, ce qui a une portée symbolique forte.

→ Le CR est approuvé à l'unanimité.

Question de la FSU : Quelle restitution sera faite vers les collègues de ce collège ?

Mme Beulze répond qu'elle transmettra le CR au collège mais elle devait attendre que le PV soit approuvé. À l'issue de ce CHSCT, il sera transmis au principal du collège, et ensemble, ils détermineront la forme de restitution faite aux collègues.

La FSU interroge sur le compte rendu de la visite de l'école de Champion de Cicé.

Mme Beulze répond qu'il sera présenté au prochain CHSCT.

II) Approbation des procès-verbaux des séances du 5 juillet 2022 et du 17 octobre 2022

Le PV du CHSCT : du 5 juillet 2022 est validé.

Mme Beulze demande que les 2 déclarations préalables manquantes soient ajoutées.

Le PV du CHSCT du 17 octobre 2022 est validé avec un ajout à la demande de la FSU concernant l'attention particulière demandée sur deux écoles.

Les Procès-Verbaux en suspend pourront être votés lors de la nouvelle instance.

III) Questionnaire « Quai Dujardin »

Pour avancer sur ce dossier, la FSU propose que chacun fasse l'analyse et les constats, et qu'un nouveau temps de travail soit organisé pour mettre en commun les réflexions sur les trois thèmes retenus.

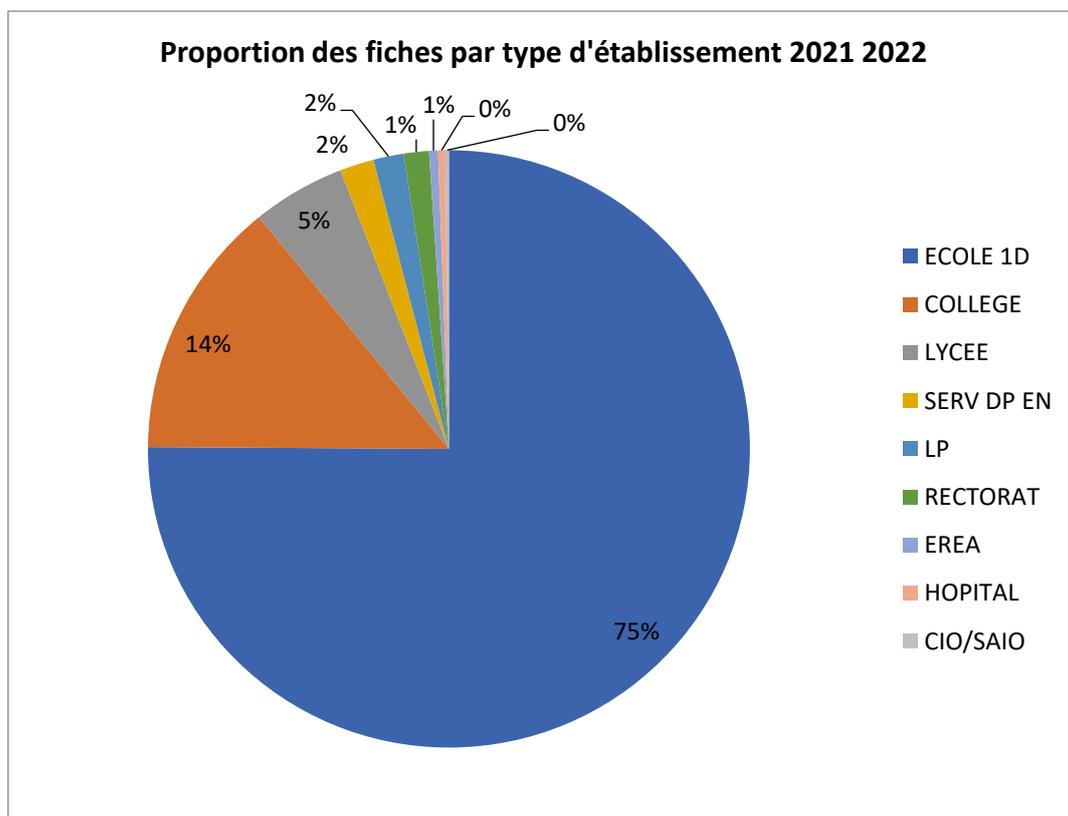
M. Paulhe, secrétaire du CHSCT et membre de la FSU, précise que des choses intéressantes apparaissent dans le questionnaire et qu'il serait donc nécessaire de prévoir un temps au profit des personnels.

M. Gaubert, référent et conseiller de prévention départemental, indique qu'il a déposé sur la plateforme collaborative Triskell des guides et des liens pour nourrir la réflexion.

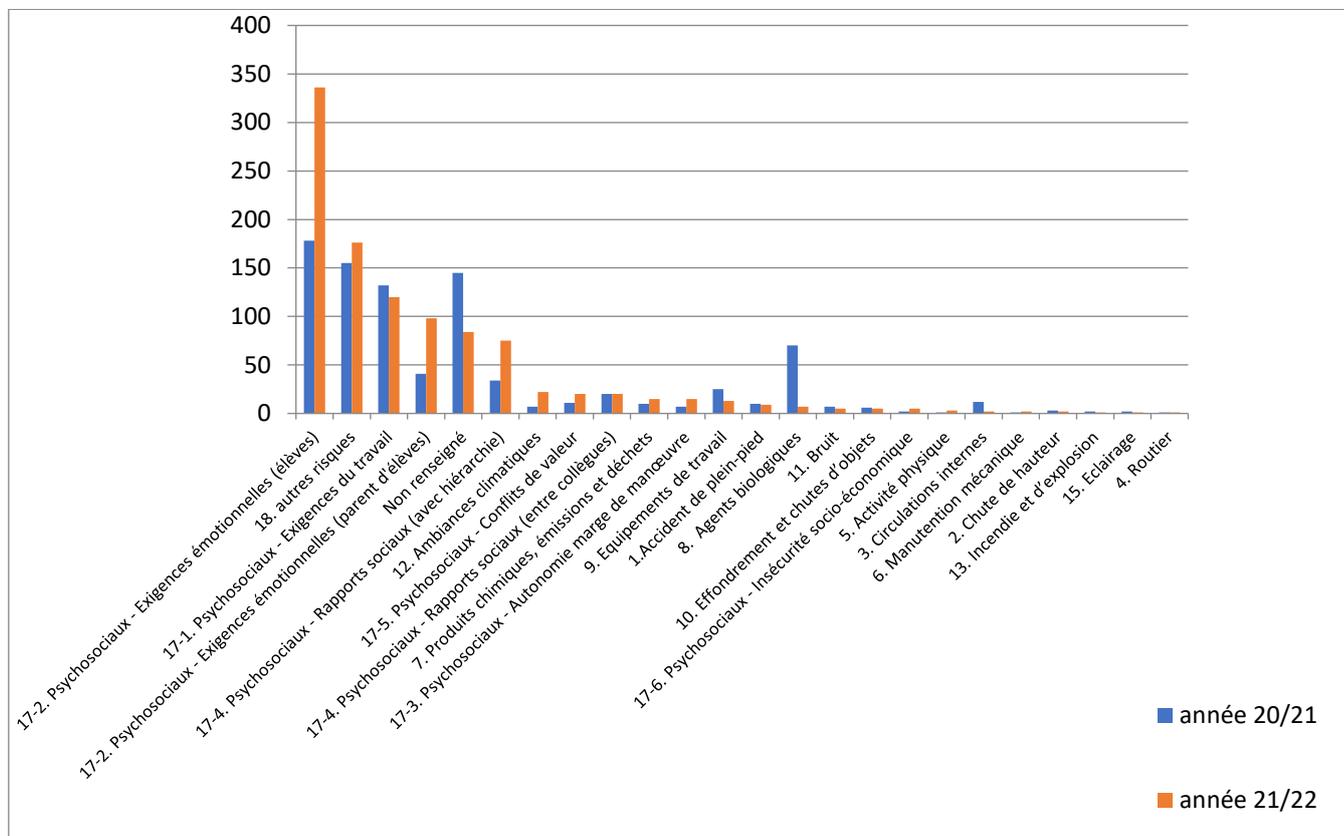
Mme Beulze précise l'objectif de revenir sur le DUERP afin d'ajouter les Risques Psycho-Sociaux qui n'y figurent pas. Elle reviendra vers les membres du CHSCT pour une proposition de dates avant le 31 décembre.

IV) Bilan des fiches SST 2021-2022

Présentation et lecture des bilans des FSST académiques.



Répartition des fiches par type de risque



Des constats :

- Quel que soit le département breton, la proportion de fiches 1^{er} et 2nd degrés est la même.
- Facteurs de risques : les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont toujours majoritaires. Ils représentent 70 à 75% des fiches dans le 1^{er} degré.

M. Le Dasen est frappé par la prévalence des exigences émotionnelles élèves.

Mme Maray, représentante de la FSU, explique que le nombre de cas liés à des enfants relevant de la MDPH est multiplié par 2, à des enfants BEP par 3, entre 2020-2021 et 2021-2022. Elle remet à M. Le Dasen un rapport sur l'analyse de ces fiches.

M. Le Dasen, précise qu'à partir du moment où le nombre d'enfants relevant de la MDPH augmente, il est logique que le nombre de fiches les concernant augmente aussi. Cependant, c'est à pondérer puisqu'ils étaient auparavant déjà dans les écoles, mais sans notification. Il constate qu'il y a de plus en plus de troubles du comportement, sans savoir en expliquer la raison. Il serait intéressant pour lui de connaître la proportion d'élèves avec des troubles de comportement « sévère ». Il constate la proportion importante de ce type de fiches dans le département 35. Il émet l'hypothèse d'écarts sociaux plus importants que dans les autres départements.

M. Paulhe interroge sur les actions de prévention prévues et demande s'il est possible d'obtenir un bilan des faits établissements.

M. Bodin, IENA, explique qu'une extraction des faits établissements est impossible. C'est une application dédiée à traiter des problèmes, pas à faire des bilans.

M. Le Dasen annonce qu'un travail avec l'ARS est en cours pour augmenter le nombre de places en IME et pour faire en sorte que l'Éducation Nationale soit associée au choix des élèves admis en IME.

Point sur la cellule d'appui, par M. Le DASEN :

La cellule d'appui se réunit tous les 15 jours pour traiter plus rapidement les situations qui n'ont pas trouvé de solution. Toutes les situations ne seront pas abordées ; il sera important que certaines soient traitées localement avant la réunion de cellule.

Des réponses pourront être apportées avec ce type de moyens :

- Accompagnement de l'équipe
- Changement d'école pour l'élève
- Changement d'AESH
- Négociation avec les parents (pour saisir la MDPH par exemple)
- Aménagement de scolarisation
- Utilisation de ressources abandonnées et mobilisables : EMR (Equipes Mobiles Ressources), PCPE 35 (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

La cellule ne pourra être saisie qu'à partir d'un minimum de critères. A contrario, la cellule pourra aussi saisir une situation.

Mme Savin demande si cette cellule est déjà mise en place. M. Le DASEN répond que la première réunion de cette cellule s'est tenue le matin même, 8/11/2022.

Une mobilisation générale est nécessaire de la part de tous les IEN.

La FSU indique que les 3 fiches d'une école rennaise auraient pu être évitées si l'IEN avait informé l'équipe et avait été présente à l'école, lors de la rentrée des vacances d'automne.

La FSU avance que 2 fiches précisent l'absence de l'IEN.

M. Bodin précise que, selon lui, l'IEN était bien présente et qu'un message d'information avait été laissé sur le téléphone avant les vacances (mais après l'heure de fin du temps scolaire) pour informer la directrice de la décision prise par le Dasen, suite à l'événement du jour même.

V) Réponses aux fiches SST étudiées au GT du 19/10/2022

Les réponses des IEN ont, soit été apportées dans le suivi des fiches, soit envoyées à M. Gaubert. Ce dernier attendait la validation et l'envoi de ces réponses par Mme Beulze qui s'engage à les transmettre à M. Paulhe.

Les membres du CHSCT s'inquiètent pour les conditions de travail très dégradées d'une école rennaise.

M. Bodin indique que l'équipe de cette école sera reçue en audience le 14/11.

Il ajoute que les effectifs de l'école vont baisser prochainement.

Les membres du CHSCT font remarquer que cette école continue cependant d'accueillir les élèves dans des conditions matérielles inacceptables.

M. Le Dasen intervient pour préciser qu'il peut demander une présence plus régulière de la Police aux abords de l'école. Il précise également que l'IEN est en lien avec la ville de Rennes.

Mme Turbé, représentante des personnels pour la FSU, intervient sur la situation d'une collègue, enseignante en collège, prise à partie par le principal et son adjointe en salle des professeurs parce qu'elle avait rédigé une fiche SST. La fiche SST est visée mais depuis début septembre n'a donné lieu à aucun suivi à notre connaissance.

M. Le DASEN répond qu'un point va être fait au sujet de cette situation.

Pour la situation d'une autre école du département, M. Le Dasen propose de recevoir le père d'élève en question.

Les membres du CHSCT interpellent M. Le DASEN sur les déménagements de classe voire d'écoles qui sont faits en dehors du temps scolaire : *les accidents qui surviendraient sur ces moments sont-ils considérés comme des accidents du travail ? Sur quels temps doivent être faits ces déménagements ?*

M. Le Dasen répond que la question est effectivement importante et qu'une réflexion sur le sujet semble évidente.

Mme Maray donne l'exemple de l'école de Maen Roch où les collègues ont donné trois semaines de leurs vacances pour le déménagement. Les conditions de ce déménagement auraient pu occasionner des accidents.

M. Le Dasen envisage de considérer 2 cas de figure distincts :

- Un gros déménagement exceptionnel pouvant donner lieu à l'édition d'un ordre de mission pour les enseignants
- Des moments récurrents type « pré-rentree » où les enseignants sont dans leur classe hors temps scolaire : ces moments seraient à cadrer (via les IEN)

Mme Beulze suggère de demander une aide auprès du service juridique.

M. Gaubert rappelle la définition d'un accident de travail : « *sur le lieu de travail, en situation de travail, sur le temps de travail* ». Il faut également voir ce qu'il en est de la réglementation du travailleur isolé.

VI) Élaboration des PPMS par les collectivités territoriales et les services académiques : Quels accompagnements des directrices et directeurs et chef-fes d'établissements ?

M. Le Dasen rappelle le principe d'élaboration des lois : pour cet aspect de la loi RILHAC, il n'y a pas encore de décret d'application ni de circulaire donc le système actuel continue d'exister. Les directrices et directeurs continuent de faire les PPMS.



VII) Le registre « Danger Grave et Imminent » : fonctionnement

M. Gaubert réexplique comment trouver le protocole en cas de « *Danger Grave et Imminent* » :

Toutatice > mes infos > SST > registres > le protocole de 2019 est toujours d'actualité.

Les représentant-es de la FSU demandent des précisions sur « qu'est-ce qu'un Danger Grave et Imminent » ?

M. Gaubert précise que ce type de danger concerne une menace imminente de blessure grave.

VIII) Programmation des visites pour l'année 2022/2023

La FSU propose la visite de l'école de Maen Roch avec une entrée sur la problématique du déménagement et des problèmes de sécurité dans les préfabriqués temporaires.

Les autres organisations syndicales valident ce choix.

La nouvelle instance qui remplacera le CHSCT après les élections professionnelles décidera de l'opportunité d'une seconde visite d'établissement.

M. Bodin suggère que cette deuxième visite concerne le second degré.

IX) DUER : Mise en œuvre de l'outil « Céciriské » dans le 1er degré

La FSU demande à ce que le temps de mise en œuvre de cet outil soit pris en dehors des 108 h.

M. Le DASEN explique qu'il n'y a pas d'autre temps possible et réglementairement il n'y a pas d'autre solution que les 108 h.

M. Paulhe remarque qu'il serait dommage de ne pas donner un temps dédié aux équipes pour s'approprier la démarche et devenir acteurs et actrices de leur propre protection, quand on mesure également l'argent public investi dans cet outil. Il n'est pas possible de prendre encore sur les heures dédiées aux conseils des maîtres et maîtresses.

M. Gaubert reprecise le parcours d'information et de formation des IEN et des assistant-es de prévention. Le déploiement se fera en janvier sur courrier du Recteur.

L'autonomie des IEN est demandée ; les IEN et les CPC auraient la main.

Un retour sur le sujet sera fait aux représentant-es des personnels.

Mme Maray pour la FSU, suggère d'utiliser une des demi-journées de solidarité.

M. Paulhe, pour la FSU, rappelle la pertinence de l'outil puisqu'il inclut le risque « amiante ».

M. Le DASEN répond qu'ils étudieront tout cela.

X) Question diverse :

- *Affectation des TRS à la rentrée 2022*

La FSU demande à ce que la DSDEN fournisse des plannings et que ces derniers soient tenus.

Mme Beulze s'engage à communiquer les informations autour du 20 juillet 2023.